

Ouverture de la 20^{ème} aire de covoiturage en Haute-Vienne

Vendredi 23 novembre 2018



Afin d'encourager ce mode de déplacement, notamment pour les trajets domicile-travail, le **département de la Haute-Vienne met aujourd'hui en service sa 20^{ème} aire de covoiturage.** **Sur la commune de Saint-Hilaire-Bonneval,** elle est située à proximité immédiate de l'A20.

Contacts presse : Claire Maurice, 05 44 00 12 41

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Vienne, www.haute-vienne.fr

Le Département ouvre sa 20^{ème} aire de covoiturage à Saint-Hilaire-Bonneval



Le Département ouvre sa **20^{ème} aire de covoiturage en Haute-Vienne, la 11^{ème} le long de l'A20**. Celle-ci est positionnée sur la commune de Saint-Hilaire-Bonneval, le long de la RD15 au niveau de l'échangeur n°39 de l'autoroute A20.

La création de cette aire répond à un **besoin identifié par les services départementaux en lien avec le stationnement sauvage qui s'effectuait jusqu'ici de part et d'autre de l'A20**.

Suite à une acquisition foncière qui a pu se réaliser, l'aire offre désormais à cet embranchement de l'autoroute **29 places de stationnement**, dont une réservée aux personnes à mobilité réduite. Elle répond ainsi à une attente et témoigne d'une pratique de plus en plus courante du covoiturage par les haut-viennois.

Elle est équipée d'un éclairage solaire comme l'ensemble des autres aires en "site propre" du Département. Le principe est de récupérer l'énergie par un procédé de panneaux photovoltaïques installés directement sur le support d'éclairage. **Le confort d'utilisation de l'aire est ainsi renforcé en période nocturne** et la rend plus visible pour les automobilistes.

Un portique limitant le gabarit a été implanté à l'entrée afin d'éviter notamment le stationnement des poids-lourds et des camping-cars.

Le coût total des travaux s'élève à 140 000 € TTC (hors acquisition foncière), financés à 100% par le Département.



De nouvelles aires en projet:

Partager son véhicule est devenu une pratique courante. Pour répondre à cette demande grandissante, le Département met régulièrement en service de nouvelles aires de covoiturage. Ainsi, **10 places seront ouvertes dans les prochains jours au croisement du Coudert des Lattes** situé à l'intersection des RD979 et RD 19.

De nouvelles aires sont aussi en projet pour 2019: à Bellac à proximité des RN 147 et RN 145 et à Couzeix où l'aire d'Anglard va être étendue pour répondre à un taux de fréquentation qui atteint déjà les 100% très fréquemment.

Pour localiser les aires : **www.haute-vienne.fr**